



Loi Besson et déduction impôt

Par **pommee**, le 19/12/2008 à 15:32

mon mari et moi louons une maison dans le cadre de la loi Besson depuis 7 ans
cette maison m'appartient puisqu'elle est située sur un terrain qui m'appartient en propre
(donation)
nous sommes en cours de séparation et mon époux va avoir droit à une récompense sur la
valeur du bâtiment ,
si je dédommage mon mari je dois payer une soulte et pour cela je peux faire un prêt
immobilier
est-ce que je peux réenclancher le processus loi Robien (puisque la loi Besson n'existe plus)
avec ce nouveau prêt ?